



RYTHMES SCOLAIRES

Dès la rentrée du 4 septembre 2017, l'école Jacques-Yves COUSTEAU reviendra à la semaine scolaire de 4 jours, mettant ainsi fin à la demie journée de classe du mercredi matin. Cette disposition a été rendue possible suite à la parution du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Ce retour à la semaine de 4 jours met également fin à l'organisation des temps d'activité périscolaire (TAP).

Les horaires applicables les lundis, mardis, jeudis et vendredis dès le 4 septembre sont les suivants :

- Matin : **8h15 - 11h45** (accueil à partir de 8h05)
- Après-midi : **13h30 - 16h00** (accueil à partir de 13h20)

Un courrier a été adressé en ce sens à chaque famille d'élève par la commune.

➔ INFORMATION SUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Par ailleurs, la communauté de communes Porte d'Alsace – Largue est contrainte de réorganiser sur la quasi-totalité de son territoire ses services d'accueil périscolaire dans des délais extrêmement courts. A cet effet, nous vous communiquons un certain nombre d'informations qui ont été adressées par courriel à chaque famille ayant rempli un dossier d'inscription au mois de mai dernier.

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Les demandes d'accueil le midi sont maintenues et prises en compte sans changement (demande faite lors des inscriptions en mai 2017).
- Les demandes d'accueil en TAP uniquement sont annulées.
- Les demandes d'accueil « TAP + périscolaire » sont automatiquement transformées en demande d'accueil périscolaire soir uniquement et sont prises en compte dans leur intégralité.

Le soir, les enfants seront pris en charge tous les jours à partir de 16h00 à la fin des cours jusqu'à 18h30 maximum.

Les personnes souhaitant modifier leur demande d'accueil (annulation, ajout, ...) doivent se manifester **auprès de la directrice du centre de loisirs de Montreux-Vieux au plus tard le 28 juillet 2017**. Il est précisé que les demandes d'ajout ne seront possibles qu'en fonction des places disponibles (y compris pour les demandes de transformation de prise en charge de TAP en périscolaire).

Les mercredis :

Les demandes d'inscription le mercredi en demi-journée repas sont maintenues. Cependant, vu qu'il n'y a plus de cours, les familles devront déposer et rechercher leurs enfants au centre de loisirs.

CONTACT

ALSH de Montreux Vieux
1 rue des Tilleuls
68210 MONTREUX-VIEUX
Téléphone : 03 89 25 23 15
E-mail : clsh-montreux@cc-porte-alsace.fr

Vu les difficultés que cela peut engendrer, la Porte d'Alsace – Largue s'est engagée à offrir aux familles au moins une solution d'accueil sur le territoire avec un centre ouvert en journée complète proposant un accueil en demi-journée (matin ou après-midi), en demi-journée repas (matin ou après-midi) ou en journée complète. Les familles devront déposer l'enfant dans la structure ouverte. **La structure ouverte ne sera pas forcément le centre de Montreux-Vieux. Cette information vous sera communiquée dès que possible.**

Merci de vous manifester pour tout changement concernant le mercredi.





BAC A AROMATES

Au cours de la journée citoyenne du 13 mai dernier, les participants ont contribué à la création de bacs à aromates qui ont été installés sur le parking de l'école. Basilic, thym, romarin, etc... sont à votre disposition pour agrémenter vos recettes estivales. **N'hésitez pas à vous servir !**

Rappelons que cette initiative a été intégralement financée dans le cadre de l'opération « 10 000 coins nature dans les écoles et les collèges » proposée par l'ancien ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.

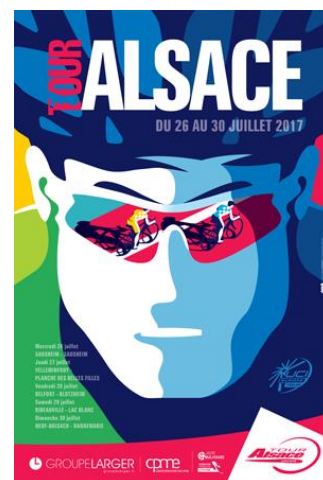
TOUR D'ALSACE

Le Tour d'Alsace 2017 se déroulera du mercredi 26 au dimanche 30 juillet. Pour cette édition 2017, les coureurs retrouveront les routes de la Porte d'Alsace pour le bouquet final du Tour, puisque notre territoire sera à l'honneur de la dernière étape qui reliera Neuf-Brisach à Dannemarie **le dimanche 30 juillet**.

Le 30 juillet, les coureurs en provenance de Bréchaumont traverseront Chavannes via la rue de Bellefontaine aux environs de 15 heures 45 avant de reprendre la rue d'Alsace vers Valdieu-Lutran. Le passage à Chavannes sera cette année encore marqué par un sprint intermédiaire devant la Choucrouterie CLAUDE.

Nous vous attendons nombreux à l'occasion de cette fête populaire !

Site internet du Tour d'Alsace : www.touralsace.fr



➔ BUVETTE ET CARAVANE PUBLICITAIRE

Comme tout tour cycliste qui se respecte, le Tour d'Alsace a sa caravane publicitaire qui devance le peloton. Celle-ci précèdera les coureurs d'environ une heure. **Nous vous invitons donc à prendre position le long des rues de Bellefontaine et d'Alsace aux environs de 14h30.**

Par ailleurs, afin d'agrémenter ce moment de convivialité, une buvette sera à votre disposition au niveau de la Choucrouterie CLAUDE où se déroulera un sprint intermédiaire.

➔ RESTRICTION DE CIRCULATION

Afin de garantir la sécurité des coureurs et des spectateurs, plusieurs restrictions de circulation et de stationnement seront mises en place l'après-midi du dimanche 30 juillet 2017 :

APPEL AUX VOLONTAIRES

Afin de fermer la route à la circulation pour le passage des coureurs, **nous recherchons des volontaires pour sécuriser les différentes intersections qui longent le parcours.**

Merci aux intéressés de contacter la Mairie au 03 89 25 23 99.

■ La circulation sera interdite dans les deux sens sur toute la longueur de la rue de Bellefontaine ainsi que sur la portion de la rue d'Alsace allant du restaurant Le Chaudron à la choucrouterie CLAUDE durant le passage des coureurs (soit quelques minutes aux environs de 15h45). Nous attirons votre attention sur le fait que le passage de la caravane publicitaire s'opère sur route ouverte à la circulation.

■ Le stationnement sera interdit sur le même tronçon entre 14h30 et 17h00.

Nous vous invitons à consulter le site internet de la commune pour connaître tous les détails de l'arrêté municipal.

BON VOISINAGE

➔ PLANTATIONS, TAILLE, ELAGAGE

Nous faisons suite à plusieurs interrogations et profitons de cette lettre d'informations pour vous rappeler quelques éléments réglementaires en matière de plantation et d'entretien de haies, qu'elles soient mitoyennes ou en limite de domaine public.

Plantations

En l'absence de réglementations locales ou d'usage, les règles suivantes s'appliquent tant en limite mitoyenne, qu'en limite du domaine public :

- Une distance minimale de 0.50m, de la limite séparatrice pour les plantations (dites de basses tiges) ne dépassant pas 2m.
- Une distance de 2m minimum de la ligne séparatrice pour les arbres (dits de haute tige) destinés à dépasser 2m de hauteur.

La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. La hauteur se mesure à partir du niveau du sol où est planté l'arbre, jusqu'à la pointe.



Obligations d'entretien et d'élagage

- Tout propriétaire est tenu de couper les branches de ses arbres qui dépassent chez son voisin, au niveau de la limite séparatrice.
- Le voisin n'a pas le droit de couper lui-même les branches qui dépassent.
- Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire.

➔ BRUITS DE VOISINAGE

Vous avez été plusieurs à solliciter des renseignements auprès des services de la Mairie concernant les éventuelles restrictions en matière de bruits de voisinage (tonte, musique, etc.). Une délibération du Conseil Municipal avait bien été prise le 19 octobre 2012 pour limiter les nuisances sonores après 19 heures et durant la pause méridienne mais celle-ci n'a jamais été consignée dans un arrêté. Il n'en reste pas moins vrai qu'une règle existe : celle du bon voisinage. Aussi nous vous invitons simplement à respecter la pause de midi et des heures raisonnables en soirée et le samedi. Il est entendu que tout bruit de tonte ou de tous autres travaux bruyants est à éviter les dimanches et jours fériés. Nous vous remercions par avance.



INFORMATIONS PRATIQUES

➔ FERMETURE ESTIVALE MAIRIE

Nous vous annonçons que la Mairie sera **fermée du lundi 7 août au vendredi 18 août 2017 inclus** pour les congés estivaux. En cas d'urgence, vous pouvez contacter le Maire au 03.89.70.06.86 ou son Adjointe au 03.68.06.87.27 ou remplir le formulaire de contact disponible sur le site internet de la commune.

Modification des horaires

En outre, nous vous informons de modifications exceptionnelles de l'ouverture de la Mairie aux dates suivantes :

- Vendredi 21 juillet 2017 : fermée le matin
- Lundi 31, mardi 1^{er} et jeudi 3 août 2017 : ouverture de 14h à 16h.

➔ AFFICHAGE

Une nouvelle vitrine d'affichage a été installée au niveau de l'aire de jeux (cf. photo ci-contre). Celle-ci a vocation à être à destination de l'affichage d'informations courantes et associatives.

Les responsables d'association souhaitant y apposer leurs affiches de manifestation sont priés de les déposer au secrétariat de la Mairie.



Mairie de Chavannes-sur-l'Étang

9, rue de Bellefontaine
68210 Chavannes-sur-l'Étang

☎ 03 89 25 23 99
✉ mairie@chavannes-etang.fr
🌐 www.chavannes-etang.fr

Horaires d'ouvertures du secrétariat :

Lundi et jeudi : 14h00 – 17h30
Mardi : 14h00 – 19h00
Vendredi : 10h00 – 12h00 et 14h00 – 19h00

LOVE

Je tiens à remercier tout le monde pour vos messages d'amour. Cela m'aide à me battre contre le cancer. Je vous embrasse très fort.

Jade.



La petite Jade qui se bat actuellement contre la maladie nous a demandé de publier un message de remerciements...

Nous en profitons pour lui adresser tous nos vœux de courage et de prompt rétablissement.